DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 JUIN 2023

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Route départementale n° 190 à Saint-Germainen-Laye – Déclassement du PR 32+800 au PR 24+625 et de la piste cyclable en vue de leur classement dans la voirie communale avec un versement par le Département d'une indemnité de remise en état

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 10 juin 2023 par voie d'affichages notifié le

transmis en sous-préfecture le 10 juin 2023 et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juin 2023

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général les Services

Denis Trans ULSSE

L'an deux mille vingt trois, le 9 juin à 22 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juin deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame Madame AGUINET. BOUTIN, MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI. Monsieur MIGEON. Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame SLEMPKES, NASRI. Monsieur LEGUAY. Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

Avaient donné procuration :

Madame MACE à Monsieur SAUDO
Madame NICOLAS à Monsieur PERICARD
Monsieur JOUSSE à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Madame RHONE à Madame CASTIGLIEGO
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame de JACQUELOT

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20230609-23-D-08-DE Date de télétransmission : 10/06/2023 Date de réception préfecture : 10/06/2023 N° DE DOSSIER: 23 D 08

OBJET: ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 190 A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DÉCLASSEMENT DU PR 32+800 AU PR AU PR 24+625 ET DE LA PISTE CYCLABLE EN VUE DE LEUR CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE AVEC UN VERSEMENT PAR LE DÉPARTEMENT D'UNE INDEMNITÉ DE REMISE EN ÉTAT

RAPPORTEUR: Madame GUYARD

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

La Ville a soumis au Département des Yvelines sa volonté d'intégrer au domaine public communal les aménagements qu'elle a financés et réalisés place du Marché Neuf et rue de Poissy ainsi qu'au débouché de la rue Saint-Pierre et en perspective de ceux programmés dans la première portion de la rue de Poissy.

A l'issue des discussions, c'est l'ensemble de la RD 190 depuis la RN 184 jusqu'à la place Royale qui sera reclassé dans le domaine public communal :

- de la RD 190, section hors agglomération et de sa piste cyclable du PR 23+800 au PR 24+625;
- de la RD 190, section en agglomération du PR 21+1114 au PR 23+800 (avenue du Maréchal Foch, rue de Poissy, rue du Vieux Marché, rue de Paris et rue du Maréchal Lyautey);

soit un linéaire de 2 564 ml de route et 787 ml de pistes cyclables, comme figurant sur le plan ci-annexé (annexe 1).

Ce reclassement est accompagné du versement d'une soulte de 829 000 euros hors taxes correspondant au coût de la remise en état de cette section de voie départementale calculée suivant le plan de financement ci-annexé (annexe 2).

Le CD78 a précisé qu'une clause de retour à meilleure fortune d'une durée de quinze ans sera insérée dans l'acte de vente et sera mise en œuvre si la Ville était amenée à céder totalement ou partiellement, la parcelle cadastrée section à un prix plus élevé que celui auquel elle l'a acquise, celle-ci sera redevable au Département de la totalité de la plus-value qu'elle réalisera.

Par ailleurs, la Ville s'engage sur ces sections de voie à ne pas solliciter l'attribution de subvention au titre du programme départemental d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie pendant 10 ans.

Enfin, le nouveau classement de cette voirie, à compter du versement de la participation départementale, ne donnera pas lieu à enquête publique dans la mesure où il n'aura pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie concernée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter les conditions de ce délassement et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à accepter les conditions de ce délassement et à signer tous les documents s'y rapportant.

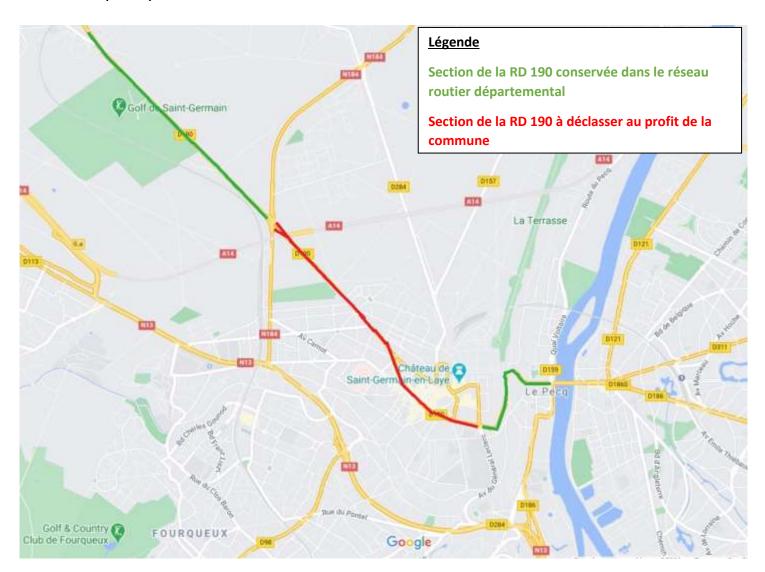
POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

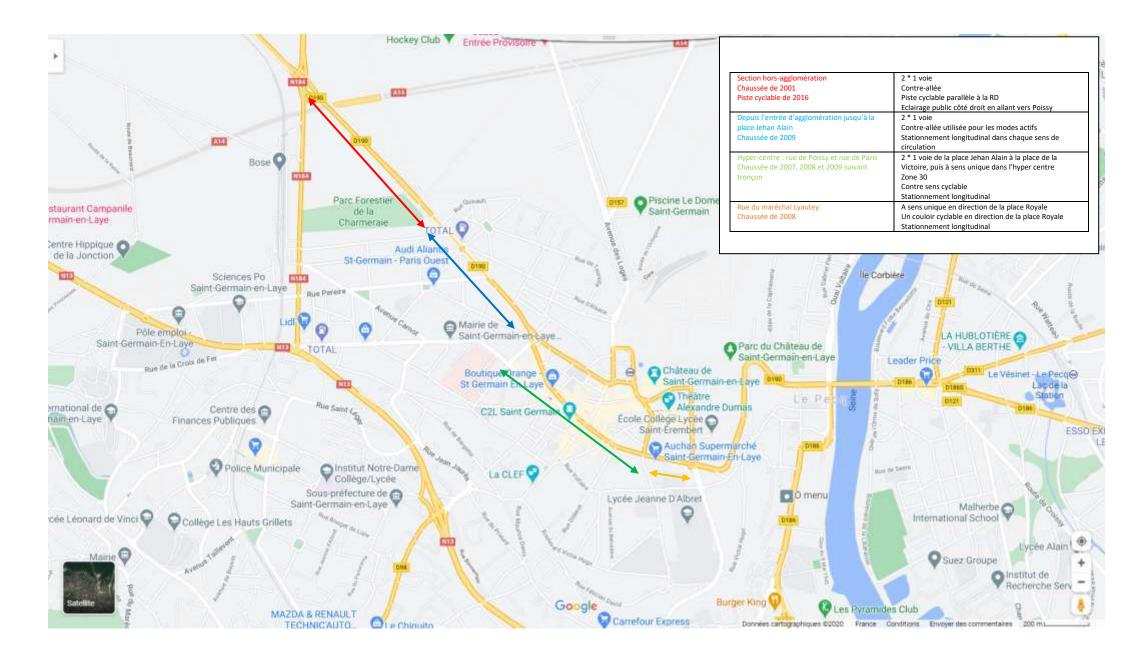
Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

Proposition de déclassement de la RD 190 entre le PR 21+1114 et le PR 24+625

- Section hors agglomération, du PR 23+800 au PR 24+625;
- section en agglomération du PR 21+1114 au PR 23+800 : avenue du Maréchal Foch, rue de Poissy, rue du Vieux Marché, rue de Paris et rue du Maréchal Lyautey





ANNEXE N° 2 à la délibération de la Commission permanente du 08/02/2023 commune de SAINT GERMAIN EN LAYE

déclassement d'un tronçon de la RD 190 situé entre la RN 184 et la RD 284 (Place Royale) estimation du coût des travaux de remise en état

Voirie départementale à classer dans la voirie communale

voie et carrefour concernés	tronçon ou surface visée	ancienneté du revêtement	longueur (m)	surface (m²) (*)	travaux prévus (*)	coût HT / m² (€)	Base estimation HT (€)	Base de calcul	Calcul de la participation départementale (base 15 ans)	Eligibilité au programme départemental d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie
RD 190	(du PR 23+771 au PR 24+625)	2001	854	7 188,00	BBSG 0/10	39,98	287 376,24 €	100,00%	287 376,24 €	Non éligible durant 10 ans
	Majoration pour remise à niveau arbres, assainissement, SH et SV						0,00€	100,00%	108 970,08 €	Non éligible durant 10 ans
RD 190	(du PR 23+020 au PR 23+771)	2001	751	6 057,00	BBSG 0/10	39,98	242 158,86 €	100,00%	242 158,86 €	Non éligible durant 10 ans
RD 190	(du PR 22+798 au PR 23+020)	2009	222	1 656,00	BBSG 0/10	39,98	66 206,88 €	12/15 ^{ème}	52 965,50 €	Non éligible durant 10 ans
RD 190	(du PR 22+383 au PR 22+798)	2007	415	1 669,00	BBSG 0/10	39,98	66 726,62 €	14/15 ^{ème}	62 278,18 €	Non éligible durant 10 ans
RD 190	(du PR 22+256 au PR 22+383)	2008	127	620,00	BBSG 0/10	39,98	24 787,60 €	13/15 ^{ème}	21 482,59 €	Non éligible durant 10 ans
RD 190	(du PR 22+061 au PR 22+256)	2008	195	906,00	BBSG 0/10	39,98	36 221,88 €	13/15 ^{ème}	31 392,30 €	Non éligible durant 10 ans
Piste cyclable le long de la RD 190	(du PR 23+838 au PR 24+625)	2016	787	1 653,00	BB 0/6	39,98	66 086,94 €	5/15 ^{ème}	22 028,98 €	9
total			3 351,00	19 749,00			789 565,02 €		828 652,73 €	

Montant de la participation du Conseil départemental des Yvelines

789 565,02 €

828 652,73 € Arrondi à 829 000 € HT